

Les élites en conflits: les *Misericórdias* portugaises aux XVI^e-XVIII^e siècles

MARIA MARTA LOBO DE ARAÚJO

Université du Minho-Portugal

RÉSUMÉ

Ce travail étudie les conflits au sein des Miséricordes portugaises pendant l'Âge Moderne, relevant tant les conflits internes qu'externes.

Après la création de la Miséricorde de Lisbonne, par le Roi, en 1498, ces confréries se sont vite répandues par tout le royaume et par tout l'empire. Formées seulement par des hommes, ces corporations pratiquaient les catorze oeuvres de charité, mais ont défini des *numerus clausus*. Au-delà des rois et des reines, les Miséricordes intégraient aussi les élites locales. Cependant, étant donné qu'il y avait une demande très forte, ni tous qui désiraient s'inscrire y parvenaient, parce qu'ils n'avaient pas les qualités exigées par les règlements ou encore parce qu'il n'y avait plus de place.

Dès lors, encore que devait exister l'harmonie parmi les compagnons, les conflits sont devenus fréquents, tant au niveau interne qu'avec d'autres institutions locales ayant un prestige similaire. Ainsi, il était fréquent que les camarades se battent entre eux quand ils étaient obligés, par exemple, à faire la quête, porter le cercueil des pauvres ou défiler dans les processions, provoquant des cris et des mots injurieux et scandaleux ou même des scènes où ils se battaient. Mais la conflitualité s'étend aussi à d'autres institutions locales comme les évêques, les maries, les collégiales et les paroisses où ils étaient intégrés. De cette façon, les conflits faisaient partir de la vie quotidienne de ces institutions, luttant pour défendre leurs privilèges et affirmer leur pouvoir et prestige.

Mots-clefs: Conflits, Misericórdias, privilèges and representation.

ABSTRACT

This work studies the conflicts among the Portuguese Misericórdias throughout the Middle Ages and assesses both their internal and external conflicts. After the Lisbon Misericórdia was established by the crown in 1498, these brotherhoods expanded throughout the realm and the empire, clearly showing the population's interest in them.

Consisting only of men, they operated with *numerus clausus*, practised the 14 works of mercy and,

in addition to monarchs, they also included the local elite as brothers. As they were in such demand, not everyone was admitted since they did not fulfil the requirements imposed by the regulations. Although they should have lived in perfect harmony, conflicts were frequent, both internally and with other local institutions. Thus, disagreements between brothers could even lead to punch-ups when they did not want to take part in processions or ask for money for the poor, leading to abusive exchanges and situations of conflict. But the conflicts spread to other local institutions: parish priests and parochial colleges and churches in which *Misericórdias* were inserted. In a way, conflicts were part of the everyday life of these institutions, in the head-on struggle to defend their privileges and maintain their prestige.

Keywords: Conflicts, *Misericórdias*, privileges and representation.

La bibliographie croissante produite récemment sur les *Misericórdias*¹ a fait connaître leur fonctionnement, ainsi que leur champ d'action en ce qui concerne l'assistance au Portugal. Fruit de cette analyse, de la visibilité a aussi été donnée en ce qui concerne leur engagement dans des conflits, et leur entente avec les institutions avec lesquelles elles entraient en heurts a aussi été démontrée. C'est-à-dire que le conflit pouvait être prolongé mais, une fois résolu, les institutions pouvaient rétablir des liens d'entente. Les frères expulsés pouvaient également être réadmis, à partir du moment où ils le demandaient à la nouvelle Table, et que leurs motifs fussent pris en compte². Dans le fond, il s'agissait de pratiquer la cinquième œuvre de miséricorde spirituelle, qui exprime le pardon envers ceux qui étaient dans l'erreur.

Partie intégrante d'une société conflictuelle, les *Misericórdias* devinrent des agents de conflit et furent, simultanément, entraînées vers des situations d'intrigue, de colère et de violence, aussi bien verbale que, dans certains cas, physiques. Toutefois, comme on put le vérifier, la croissante conflictualité "n'aliéna ni l'appui royal ni celui d'autres pouvoirs, bien que les rapports envers ces derniers oscillassent entre la protection et la querelle"³.

Formant l'un des pôles importants de pouvoir local dans les sociétés de l'Ancien Régime, les *Misericórdias* connurent la conflictualité interne, mais elles s'engagèrent aussi dans des situations belliqueuses qui dépassèrent le cadre institutionnel, comme nous l'avons déjà dit⁴.

1 Avec la fondation de la *Misericórdia* de Lisbonne, en 1498, par la Couronne, un mouvement d'expansion de ces confréries a été initié non seulement dans le royaume mais aussi dans tout l'empire. Les *Misericórdias* étaient des confréries laïques qui obtinrent à Trente le statut de "immédiate protection royale". Composées par des hommes, ces confréries pratiquaient les quatorze œuvres de miséricorde et elles devinrent les principales institutions de charité au Portugal. Elles opéraient avec des *numerus clausus*, et il y avait parité entre les "frères nobles" et les "frères officiers".

2 La Table était l'organe gouvernemental. Composée par 13 hommes, sept nobles et six officiers, la Table était élue annuellement de façon indirecte, le jour de Sainte Isabelle (2 juillet).

3 À consulter X. Ângela Barreto-P. Paiva, "Introdução", in J. P. Paiva (coord.), *Portugaliae Monumenta Misericordiarum*, vol. 4, Lisboa, 2005, p. 23.

4 N'importe laquelle de ces situations était peu commode pour ces confréries. À lire I. dos G. Sá, "A assistência: as *Misericórdias* e os poderes locais", in C. Oliveira, *História dos Municípios e do poder local: dos finais da Idade Média à União Europeia*, Lisboa, 1996, p. 136.

À l'intérieur, plusieurs degrés de conflits furent connus, ainsi que la façon dont de nombreux acteurs y furent mêlés.

Bien que les frères jurèrent de tenir leur engagement et de faire ce qui leur était ordonné, il est vrai qu'ils ne procédaient pas toujours de cette façon et que, souvent, ils manifestaient âprement leur mécontentement.

Devant le manque de respect de la norme, et en accord avec le degré de prévarication, le confrère courait le risque d'être exclu de l'institution. L'année suivante, et déjà avec une autre Table, les frères expulsés demandaient leur réadmission. L'organe de décision pouvait considérer que le prévaricateur avait déjà accompli sa «peine» et, de cette façon, qu'il avait déjà expurgé la faute commise. Toutefois, lorsque l'offense était considérée comme très grave, cette réadmission ne semblait pas être possible. Dans ces cas, une mention était laissée pour que le confrère ne soit plus jamais réadmis».

Le compromis de 1618 de la *Misericórdia* de Lisbonne et ensuite la demande au roi de la part de toutes les *Santas Casas* du royaume et de l'empire, définissait dans le chapitre III «Des causes pour lesquelles les confrères devront être renvoyés», que tous ceux qui étant d'origine rude et qui provoquaient des bouleversements ainsi que ceux qui étaient à l'origine d'un scandale, condition considérée comme inadmissible par ceux qui servaient Dieu et Notre Dame, ceux qui proféraient des mots outrageants, ceux qui désobéissaient au médiateur⁵ et à la Table, ceux qui étaient condamnés pour un crime quelconque parce qu'ils menaient une vie infâme, ceux qui rompaient le secret de l'institution, les responsables pour les subornations électorales, tirant parti de cette action pour eux-mêmes ou pour d'autres proches, les membres du conseil qui achetaient des biens de la *Santa Casa*, ceux qui se refusaient à donner des comptes à la confrérie et se servaient des femmes pauvres des maisons d'accueil⁶ pour négocier des mariages pour soi ou d'autres personnes connues, ou ceux qui maintenaient des «amitiés scandaleuses» avec les nouvelles arrivantes, seraient éliminés⁷, c'est-à-dire, expulsés de la confrérie.

Après avoir constaté la prévarication, les confrères n'étaient pas expulsés immédiatement. On attendait qu'ils viennent présenter leurs motifs à la Table et au cas où ils ne venaient pas, ils étaient avisés⁸. Toutefois, ce n'était pas toujours simple et linéaire. Beaucoup de frères nobles recevaient mal le serviteur de la *Casa* qui leur portaient l'avis, ils se

5 Le médiateur était un frère qui présidait à la Table. De condition noble, ce confrère était considéré comme «la tête» de l'institution, raison pour laquelle tous lui devaient le plus grand respect.

6 Maisons de refuge où se recueillaient les femmes pour protéger leur honneur et bon nom. Ces maisons intégraient des femmes célibataires, des femmes mariées, qui y restaient pendant l'absence de leurs maris, des femmes veuves. Il y avait aussi des refuges pour des femmes qui avaient souillé leur honneur.

7 *Compromisso da Misericórdia de Lisboa*, Lisboa, Pedro Gaesbeeck, 1619, pp. 6-7.

8 Même après avoir été avisés, peu se donnaient le travail de présenter des excuses, affirmant de façon arrogante qu'on pouvait les éliminer, puisqu'ils seraient réadmis. À lire J. L. Medeiros, *A Santa Casa da Misericórdia de Vila Franca do Campo. Funcionamento e Património (das origens a meados do século XVIII)*, Ponta Delgada, 2002, pp. 72-78, dis. de mestrado policopiada.

refusaient à le recevoir et à lire la lettre qui leur était envoyée les intimant à comparaître à la séance de la Table. Ils arrivaient même, parfois, à lever leur canne contre l'émissaire de l'institution.

Malgré l'interdiction de recevoir de nouveaux chrétiens depuis 1577, les *Misericórdias* subirent des pressions pour les intégrer et encore au XVIII^{ème} siècle, les monarques envoyaient des lettres à celles qui les avaient comme membres dans le but de les faire expulser. Toutefois, on ne connaît pas de conflits avec ces confrères dus à l'imposition de leurs expulsions⁹.

Les *Misericórdias* considéraient comme très graves tous les conflits qui sortaient de leurs frontières et devenaient publiques. C'était leur image qui était mise en cause, tout leur prestige et leur crédit étaient exposés et en sortaient diminués. Dans ces circonstances ils recouraient à la même violence et n'hésitaient pas devant le risque.

Les prévarications n'avaient pas toutes le même degré d'offense et ne constituaient pas de crime égal pour l'institution. Ainsi, il y avait des comportements différemment stipulés dépendant de l'occurrence. Par exemple, lorsqu'un frère était puni en Jugement d'un quelconque crime infâme, il serait renvoyé à partir du moment où l'offense était connue dans la localité¹⁰.

C'est-à-dire qu'il y avait une marge d'agissement qui pouvait bénéficier l'infracteur et, au cas où le crime n'était pas divulgué dans la communauté, le prévaricateur pouvait rester dans l'institution.

Les frères furent, dans de nombreuses situations, les principaux acteurs du conflit: les confrères nobles se refusaient à empoigner la torche pendant les processions, ne portaient pas la tunique¹¹, refusaient de transporter le cercueil pendant les enterrements, ne comparaissaient pas à ces cérémonies, ne faisaient pas les quêtes, et envoyaient un serviteur à leur place, etc., tandis que les officiels s'esquivaient de servir à la Table, ou ne comparaissaient pas aux processions ou bien désobéissaient aux ordres des nobles¹².

La tunique était un symbole de l'institution qui distinguait les frères des personnes qui n'appartenaient pas à la confrérie, étant utilisée dans les cérémonies publiques. Son utilisation conférait une identité, fortifiait les liens d'appartenance et devenait distinctive dans des actes dans lesquels participaient d'autres confréries. Ne pas le porter devenait une infraction signifiant provocation, manque de respect pour les règles et offense à l'institution.

9 À ce sujet voir J. Hernández Franco-J. J. Ruiz Ibáñez, "Conflictividad social en torno a la limpieza de sangre en la España Moderna", *Investigaciones Históricas*, n° 23, 2003, pp. 35-56.

10 *Compromisso da Misericórdia de Lisboa*, Lisboa, Pedro Gaesbeeck, 1619, p. 8.

11 Tunique noire à capuchon utilisée par les frères de la *Misericórdia*.

12 À propos de la colère de quelques-uns des frères, voir X. Ângela Barreto-J. P. Paiva, "Introdução", in J. P. Paiva, *Portugaliae Monumenta Misericordiarum*, vol. 4, p. 12; M. das D. Pereira, *Entre ricos e pobres: a actuação da Misericórdia de Ponte da Barca (1630-1800)*. Braga, 2003, pp. 68-78, dissertation de DEA photocopiée; E. de Lemos, *A Santa Casa da Misericórdia da vila da Lousã – resenha histórica*, Lousã, s. n., 1966, p. 111.

Les cérémonies publiques où les institutions se présentaient en corps furent assez souvent choisies par ceux qui les intégraient, pour manifester leur mécontentement, et ce comportement fut même vérifié en dehors des *Misericórdias*¹³.

Ces occurrences marquèrent le Moyen Âge et se firent sentir particulièrement au XVIII^{ème} siècle, période durant laquelle les *Misericórdias* entrèrent en crise. Ces confréries se sentaient aussi pénalisées par ces actes, cherchant à les supprimer de mode efficace et en proportion de l'offense¹⁴.

Quelques situations de conflictualité ne restèrent pas circonscrites à un frère ou à un autre et se répandirent à un groupe. Elles avaient lieu lorsque se trouvaient en cause des intérêts de groupe et quand les solidarités de groupe fonctionnaient. Cette situation fut plutôt présente dans les actes électoraux qui étaient machinés hors les murs¹⁵.

Dans de nombreuses *Misericórdias*, le pouvoir se cristallisa dans quelques familles, qui maintinrent leurs membres pendant plusieurs décennies dans les organes de gestion de ces institutions, bien que la réalisation de ces élections fut annuelle et bien que les statuts interdissent l'appartenance à la Table pendant des années successives. Dominer la Table c'était gouverner la *Misericórdia*. Institutions riches et puissantes, qui se fortifièrent avec l'institution d'héritages, les *Santas Casas* géraient des fortunes, prêtaient de l'argent et en recevaient des intérêts, étaient pratiquement détentrices des hôpitaux au Portugal et aidaient les prisonniers, les pauvres, les malades, les veuves, ceux qui étaient dans la détresse, enterraient les morts et accompagnaient à l'échafaud les condamnés à mort. Elles acquièrent donc une forte influence dans la société portugaise, où les élites locales répandaient leur pouvoir. En même temps, elles créèrent des filets de clientèle et favorisèrent l'action de complicités et d'intérêts.

L'existence de subornations électorales n'est donc pas surprenante, pratiquées par des groupes mécontents, engagés à déposer ceux qui dominaient l'institution, qui prétendaient accéder au pouvoir. À ces moments-là, les confréries étaient divisées, l'harmonie se rompait dans le corps de frères et les tensions émergeaient, les scandales, les opinions étaient exprimées «à hautes voix», par le biais de mots offensifs et injurieux, de billets et de lettres qui circulaient en douce et/ou interrompant les actes électoraux. Quand s'accomplissait la séance électorale, ceux qui étaient mécontents recouraient au monarque

13 En 1654, Manuel Carreira, greffier de la juridiction de Coimbra, provoqua un scandale public pendant la procession du Corps de Dieu, insultant les éléments de l'Hôtel de Ville qui défilaient. Après avoir été ordonné d'accompagner la bannière de la procession, il fut renvoyé hors du cortège, ce qui l'a fait injurier l'Hôtel de Ville «à haute voix». Sur ce cas, lire S. C. Soares, *O Município de Coimbra. Da Restauração ao Pombalismo*, vol. 2, Coimbra, 2002, p. 124.

14 La conflictualité dans la *Misericórdia* de Montemor-o-Velho fut forte au XVIII^{ème} siècle. Voir M. J. da Silva, *A Santa Casa da Misericórdia de Montemor-o-Velho. Espaço de sociabilidade, poder e conflito (1546-1803)*, Figueira da Foz, 1999, pp. 123-130.

15 À Aveiro, quelques frères se sont révoltés contre la Table entre 1630-31, ne comparaisant pas aux Tables, aux funérailles, et aux processions, dû à une subornation électorale. Voir M. Barreira, *Santa Casa da Misericórdia de Aveiro: Poder, pobreza e solidariedade*. Aveiro, 1998, pp. 87-88. À propos des troubles ayant eu lieu pendant les actes d'élection de la Table, lire F. B. Zagalo, *História da Misericórdia de Alcobaça*, s. l., Tipographia e Papelaria de António d'Oliveira, 1918, p. 165.

lui exposant l'occurrence. À son tour, le roi ordonnait l'enquête du procès, des témoins étaient entendus et, en cas de confirmation des dénonciations, la répétition de l'acte électoral était ordonnée, cette fois en présence d'un émissaire royal – le procureur du district. L'ordre de l'institution était ainsi rétabli¹⁶.

Les conflits s'étendaient aussi aux membres de la famille des légataires quand ceux-ci n'étaient pas d'accord avec la distribution de l'héritage et portaient plainte contre ces confréries, les traînant en Justice, parce qu'ils se sentaient fraudés¹⁷. Cependant, le recours à la justice fût aussi associé à l'absence de paiement d'intérêts et de recouvrements, forçant les *Misericórdias* à maintenir avocats et sollicitateurs pour s'occuper de ces procès.

Mais les conflits avaient aussi lieu dans les institutions sous la tutelle des *Misericórdias*. Dans certaines maisons d'accueil pour femmes, les désordres entre les femmes accueillies et la Table étaient fréquents et faisaient partie intégrante du quotidien du dix-huitième siècle.

La *Misericórdia* de Viana da Foz do Lima administrait une maison d'accueil de 20 femmes, au moins depuis 1638. Au-delà de la nomination de la régente, qui gouvernait directement la maison d'accueil, visitait annuellement l'institution, au moment de la prise de possession de la nouvelle Table, cet acte, dont l'objectif était de connaître le fonctionnement de l'institution, de surveiller l'état du bâtiment pour, en cas de besoin, procéder à des travaux de restauration et d'acquisition d'équipement, était, simultanément, une démonstration de pouvoir de la part des dirigeants, vis-à-vis des femmes accueillies.

La vie de ces femmes, toutes nobles de naissance, mais de «mauvaise vie», fut tout au long du XVIII^{ème} siècle, marquée par des conflits entre elles et l'institution qui en avaient la tutelle.

Malgré les règlements spécifiques qui les obligeaient au respect de règles sévères, dans la pratique, les femmes surmontaient facilement ces règlements, se laissant vivre selon leurs impulsions, en désobéissance des normes en vigueur.

L'infraction aux principes prescrits dans le règlement ou dans les statuts menait à l'application de sanctions, mais ni les enquêtes, ni les châtiments n'apaisaient ces femmes, toujours prêtes à défier la norme et à imposer leur volonté.

Petites rivalités, antagonismes personnels, jalousies, fautes contre la claustration, entraînaient quelques-unes des accueillies à des procédés condamnables. Ces transgressions ne choisissaient ni âge, ni statut. Elles marquaient plutôt la révolte de la population de la maison d'accueil¹⁸.

16 À propos de la fraude électorale dans la *Misericórdia* de Porto de Mós, voir M^{re}. M. L. de Araújo, "A instabilidade governativa da *Misericórdia* de Porto de Mós no século XVIII", sous presse.

17 M. Nunes, *Misericórdia de Penela 1559-1999. Servir e Amar*, Penela, 1999, p. 67.

18 Une situation semblable fut vécue, pendant la première moitié du XVIII^{ème} siècle à la maison d'accueil de la *Misericórdia* de Coimbra. Voir à ce sujet M^{re} A. Lopes, "Repressão de comportamentos femininos numa comunidade de mulheres – uma luta perdida no recolhimento da *Misericórdia* de Coimbra (1702-1743)", *Revista Portuguesa de História*, tomo XXXVII, 2005, pp. 201-228.

Les conflits entre les femmes qui arrivèrent, dans certaines situations, à la violence, mais surtout les affrontements envers la Table au moment de la visite annuelle, qui obligèrent les membres de la Table, en quelques occasions, à se retirer pour éviter un scandale encore plus grand, ou en désobéissance aux ordres de ce même organe rendirent les conflits publics et quelques-uns d'entre eux arrivèrent jusqu'aux oreilles du monarque¹⁹.

Mais, pourquoi ces femmes se révoltaient-elles, devenant un centre presque constant de conflit? En premier lieu, parce que beaucoup d'entre elles étaient dans ces maisons contre leur volonté, vivant en régime de claustration et privées de presque tout le confort et de la liberté qu'elles avaient chez elles et dans la vie qu'elles menaient hors des grilles. La mise en place de nouveaux verrous, le placement de la clé de la porte d'entrée dans la main de la concierge et d'autres mesures qui limitaient où empêchaient certains écarts contre le règlement, étaient toujours des raisons de protestations, d'injures indécentes et de menaces. Et puis, elles ne toléraient pas la tutelle administrative de la Table. Les jeunes, toutes issues de familles puissantes, rejetaient la domination de la *Misericórdia*, sentaient la maison d'accueil comme un espace d'action à elles et voulaient le gouverner à leur gré. Elles comptaient très probablement sur l'appui de leurs familles, dont le pouvoir se faisait ressentir jusque dans ces maisons.

Aussi dans les hôpitaux il y eut des moments d'indiscipline, surtout parmi les employés. À l'hôpital de l'*Espirito Santo da Misericórdia* de Vila Viçosa, il y avait des situations qui n'avaient rien de pacifique. Professionnels contre professionnels, se considérant les uns plus compétents que les autres, ils voulaient dépasser les normes instituées. Cette situation aboutit à l'expulsion de quelques salariés.

Le procès d'un médecin qui voulait s'imposer à tout le corps clinique et qui fut expulsé, en 1783, arriva à la connaissance du monarque. Lorsqu'il gagna la cause, la confrérie fut obligée de le réintégrer, se limitant à lui rappeler les obligations auxquelles il était tenu. L'impossibilité de prendre une autre option de la part de la *Santa Casa*, obligea quelques-uns de ses serviteurs à présenter leur démission en bloc, en signe de protestation. Ils alléguèrent ne pas pouvoir travailler avec quelqu'un pour qui ils sentaient de la «haine», mais ils finirent pour se calmer, étant donné que la *Santa Casa* ne pouvait pas dispenser leurs services.

Comme les hôpitaux étaient des institutions presque toujours surpeuplées, ils exigeaient beaucoup de travail et une surveillance permanente de la part des frères de la Table. Selon les statuts, la responsabilité de faire la distribution mensuelle des occupations des *majordomes*²⁰ –l'un d'entre eux demeurant chargé de l'hôpital–, retombait sur le médiateur. Ce chiffre pouvait varier selon les dimensions de l'institution. Toutefois, les

19 À propos des conflits dans cette maison d'accueil, voir A. Magalhães, "Pouco importa ter sangue nobre e ser de procedimento vil": os conflitos no recolhimento de Santiago da Santa Casa da Misericórdia de Viana da Foz do Lima (século XVIII) ", sous presse. Je remercie l'auteur de m'avoir permis de voir le texte avant même qu'il fut publié.

20 Les *majordomes* étaient des frères de la Table chargés de certaines fonctions dans l'institution. L'exercice de ces fonctions était rotatif.

frères n'acceptaient pas toujours cette tâche de bonne volonté et cherchaient à se soustraire à une prestation qui demandait permanence et diligences²¹.

Pendant la période de permanence des ducs de Bragança à Vila Viçosa, leur parole se superposait à n'importe quel règlement, et la *Misericórdia* vécut tranquillement, puisque personne n'osait contester l'autorité de ces Seigneurs. Les problèmes commencèrent dès leur départ pour Lisbonne, où ils se firent couronner en 1640, conséquence de l'absence d'interférence directe de ce pouvoir local.

Lorsqu'elles n'arrivaient pas à mettre fin aux conflits internes, les *Misericórdias* demandaient l'aide du roi. Il est également vrai que ceux qui s'engageaient en querelles avec elles avaient la même possibilité.

Les conflits surgissaient aussi avec les employés, non seulement avec ceux des services hospitaliers, qui ne maintenaient pas toujours l'ordre ni la vigilance dans les hôpitaux, mais aussi avec les trésoriers, certains ayant été accusés de vol et immédiatement licenciés; mais cela arrivait de façon très courante avec les chapelains.

Détenteur d'une fonction spécifique de grande importance à l'Âge Moderne, le corps de chapelains existant dans toutes les *Santas Casas* était bien revendicatif, un grand nombre de ces confréries s'étant transformées en foyers d'instabilité et de conflit. Toujours prêts à revendiquer l'augmentation de salaires, les religieux se refusaient à célébrer les messes, abandonnaient les chapelles, troublaient les cérémonies publiques, les processions et les enterrements pour attirer l'attention sur leurs cas et exposaient par écrit leurs raisons aux membres de la Table²².

L'engagement de 1631, de la *Misericórdia* de Braga, prévoyait une enquête annuelle, effectuée par le *médiateur* à tous les serviteurs de la *Casa*; les chapelains étaient ceux qui étaient particulièrement visés. «Les premières personnes sur lesquelles il faut enquêter en premier lieu doivent être les chapelains [...] non pas parce qu'il faut prendre quelques mesures juridiques sur eux, ni par ce qu'il faut les punir directement, mais seulement pour savoir s'ils sont ou pas aptes pour le service de la *Misericórdia*». Parmi les questions qui étaient posées à propos de leurs prestations, on cherchait à savoir s'ils troublaient les autres chapelains dans leurs fonctions ecclésiastiques, s'ils accomplissaient les cérémonies de l'église «sans erreurs notables» et s'ils prêtaient assistance au chœur et à l'autel avec la fréquence et la décence désirable²³.

21 À Lagos, le frère Baltazar Nunes fût expulsé, en 1620, suite à son refus de servir d'infirmier pendant le temps qui lui avait été imparti. Voir F. C. Corrêa, *Elementos para a história da Misericórdia de Lagos*, Braga, 1998, p. 453.

22 Sur la *Santa Casa* de Santarém, consulter M^a de F. Reis, *Santarém no tempo de D. João V. Administração, Sociedade e Cultura*, Lisboa, 2005, p. 428. Toutes les *Santas Casas* ont des registres de problèmes avec les chapelains. Pour Funchal voir M^a D. dos R. Jardim, *A Santa Casa da Misericórdia do Funchal, século XVIII*, Funchal, 1997, pp. 56-57. Pour Braga voir M^a de F. Castro, *A Misericórdia de Braga. Assistência material e espiritual*, vol. III, Braga, 2006, pp. 609-622.

23 Arquivo Distrital de Braga, Fundo da Misericórdia de Braga, *Compromisso da Misericórdia da cidade de Braga*, Braga, Francisco Fernandez de Basto, 1631, p. 26.

Troublant le fonctionnement normal, ces manifestations de mécontentement étaient très condamnables, quand elles avaient lieu hors les murs et favorisaient des commentaires peu propices au bon nom de l'institution. Les *Misericórdias* se sentaient offensées et outragées de voir leur pouvoir publiquement mis en question et d'être publiquement exposées à cause de scandales. Fières de leur prestige, elles n'avaient aucune pitié pour des actes qui les diminuaient.

Malgré ces occurrences, qui laissent la marque d'un quotidien chargé de situations de conflictualité, il faut signaler que les gens pauvres, en fin de compte la raison d'être de ces institutions, ne furent en aucune façon raison de froissements et de problèmes. Les pauvres correspondaient à ce qu'on attendait d'eux: leurs actions étaient toujours réglées par le remerciement, par l'humilité et par la reconnaissance de recevoir des aumônes. Ainsi, ils ne sont jamais exaspérés avec le temps d'attente, ni avec les critères établis par l'institution, qui distribuait l'aumône de façon arbitraire, avec les années d'attente, bien que les legs s'accomplissent annuellement, comme cela se passait avec les dots de mariage, et ne se montraient pas non plus mécontents quand, suite à de longues années d'attente pour l'attribution d'une dot, le paiement se faisait à terme, tout au long de quelques années supplémentaires. Il s'agissait d'attitudes de la part de qui reconnaissait le pouvoir de la charité, respectait et se soumettait à l'attente, dans l'espoir de recevoir une aumône²⁴.

Obligées à interagir avec d'autres institutions locales, les *Misericórdias* se virent confrontées, non rarement, avec des litiges, des conflits verbaux et écrits avec les Hôtels de Ville, avec d'autres confréries, avec des curés de villages, avec des chapitres, avec des ordres religieux (parmi lesquels on peut souligner les Tiers Ordres), avec des églises collégiales, avec des palais épiscopaux, des évêchés et même d'autres *Misericórdias*.

La conflictualité émergeait comme résultat des relations de force établies entre les différents pouvoirs locaux. Le conflit éclatait quand se débattaient les raisons qui configuraient des aspects économiques ou sociaux, où les *Misericórdias* prétendaient avoir la domination. Des questions «d'espace de représentation» furent aussi à l'origine de problèmes.

À Goa, la *Santa Casa* maintint des relations difficiles avec quelques ordres religieux, particulièrement avec la Compagnie de Jésus, parce que celle-ci voulait fonder une confrérie de soldats. L'empêchant de le faire, la *Misericórdia* borna l'action des jésuites à l'*Hospital Real* et à l'assistance aux orphelins des petites gens. Cette dernière maintint aussi des relations de rivalité avec la confrérie de São Pedro da Sé, confrérie de prêtres, parce que cette confrérie voulait enterrer ses membres dans des tombes personnelles. La victoire ne fut réussie que partiellement, une fois que la confrérie des prêtres eut la permission du roi pour n'enterrer que ses membres, l'enterrement de personnes séculaires²⁵ demeurant interdit.

24 À ce sujet voir M^e. M. L. de Araújo, *Pobres, honradas e virtuosas: os dotes de D. Francisco e a Misericórdia de Ponte de Lima*, Barcelos, 2000.

25 I. dos G. Sá, "As Misericórdias do Império Português [1500-1800]", in *500 Anos das Misericórdias Portuguesas. Solidariedade de geração em geração*, Lisboa, 2002, pp. 123-124.

À Castelo Branco, la *Santa Casa* fut impliquée dans une querelle avec le couvent de Santo António local à propos du testament de Bartolomeu da Costa. Selon les religieux, ceux-ci avaient droit à un demi boisseau de pain cuit par semaine, lequel ne leur était pas payé²⁶.

Si, d'une part, il est vrai que toutes les *Santas Casas* étaient d'institution royale, il est aussi vrai que la défense de leurs intérêts les fit entrer en collision.

Cette situation fut surtout connue au moment où les zones de demande d'aumônes s'entrechoquaient. La *Santa Casa* de Ponte de Lima se vit engagée dans une querelle avec la *Misericórdia* de Braga, parce que celle-ci considérait de son droit de demander l'aumône là où elle demandait celle de la ville. Après avoir été connue par l'archevêché de Braga, qui protégeait la *Misericórdia* de la ville, l'affaire arriva au roi, et Ponte de Lima vit ses désirs exaucés. Cependant, les intentions de la confrérie de Braga, de se mêler dans la zone de demande d'aumône de la confrérie de l'Alto Minho, furent encore une fois évidentes, quelques années plus tard. Cependant, Braga perdit à nouveau, en faveur de Ponte de Lima.

En 1548, la confrérie de Ponte de Lima obtint du monarque une autorisation qui lui permettait de demander l'aumône dans les paroisses, pendant la période de São Miguel (le 29 septembre). La zone consacrée était la ville de Ponte de Lima et ses environs. L'espace, ainsi vaguement défini, devint motif de conflit avec la *Misericórdia* de Viana da Foz do Lima qui obtint aussi du monarque le privilège de demander l'aumône dans la zone contiguë et dans des espaces qui se superposaient aux intérêts de la confrérie de Ponte de Lima. Le conflit se prolongea pendant la première moitié du XVII^{ème} siècle. La *Santa Casa* de Ponte de Lima finit par gagner auprès du pouvoir central.

Les zones de demande d'aumône étaient de grand intérêt pour ces confréries, et Ponte de Lima possédait une extension enviable. C'est peut-être pour cette raison et pour le besoin d'augmenter les recettes qu'elle s'engagea dans des conflits tellement sérieux avec des *Misericórdias* qui étaient à quelques dizaines de kilomètres de son siège.

Toutes les *Misericórdias* demandaient l'aumône, réussissant ainsi à augmenter leurs recettes. Il s'agissait d'encaissements qui étaient faits sans aucune dépense, ce qui les rendait très défensives et même agressives lorsque ce privilège était mis en cause.

Les enterrements furent souvent source de conflits. L'assistance aux défunts était un domaine où les *Misericórdias* dominaient sur presque toute la communauté où elles étaient insérées. Elles étaient responsables pour les enterrements des frères; elles avaient l'exclusivité des enterrements de la charité; elles prêtaient des services funèbres à tous ceux qui n'appartenaient à aucune confrérie; elles enterraient dans leurs tombes ceux qui demandaient ce service et elles accompagnaient les défunts qui en avaient manifesté le souhait. Dans l'exercice de cette fonction, les *Santas Casas* interagissaient avec les

26 L'héritage reçu par la *Santa Casa* était grand et très important pour l'institution. Cependant, la perte du testament avait peut-être empêché son exécution. Lire H. C. Silva, *A Misericórdia de Castelo Branco (Apontamentos Históricos)*, Castelo Branco, 1958, pp. 46-47.

curés des paroisses. À Ponte de Lima, cette fonction éclata en conflit entre le religieux de l'église mère et les confréries locales. Une fois que la *Misericórdia* siégeait dans la paroisse de Santa Maria dos Anjos, où se trouvait l'église mère, la *Santa Casa* était obligée à interagir avec le curé de l'église mère, qui, recourant à tous ses pouvoirs, obligeait la *Santa Casa* à des retards non voulus aux enterrements. La confrérie se sentait maltraitée, non respectée et déconsidérée devant la communauté, elle se plaignit au roi, en 1608, lui demandant d'autoriser le chapelain à enterrer les morts sans la présence du prêtre en cause.

Au milieu de ces conflits il y avait souvent des confréries concurrentes avec lesquelles les religieux n'avaient pas toujours de bonnes relations. Ceci était le cas, une fois de plus, à Ponte de Lima, où le prêtre était frère des confréries de l'*Espírito Santo* et de São Pedro, institutions de prêtres, mais avec qui il maintenait des relations difficiles. Lorsque la *Misericórdia* était appelée pour enterrer des membres de ces institutions, le curé était en retard, faisant attendre les personnes pendant longtemps, obligeant même, en certains cas, à remettre les funérailles au lendemain. Une fois de plus, la *Misericórdia* n'était pas disposée à supporter un conflit dans lequel elle n'était pas agent, mais qui portait préjudice à son image publique. En 1766, elle insista auprès du monarque pour que son chapelain puisse jouir de la prérogative d'enterrer les défunts sans la présence du prêtre de l'église mère.

Attrapée dans les mailles de la conflictualité d'autrui, la *Misericórdia* réagissait, parce que l'affaire l'engageait indirectement et la faisait publiquement tomber dans le ridicule.

Bien que le prêtre présentât ses excuses, alléguant que, en plusieurs occasions, c'est à lui que l'on avait porté préjudice, et qu'il avait été obligé d'attendre la *Santa Casa*, celle-ci se justifia rappelant qu'elle était composée de «gens nobles», fit valoir son statut et fit comprendre que sa composition et la façon dont elle fonctionnait toléraient et donnaient le droit d'avoir ce type de comportement.

De façon directe, la *Misericórdia* de Viana da Foz do Lima s'engagea pendant un siècle dans un large conflit à cause des enterrements, dû à l'utilisation de la cloche et de la bannière, avec la confrérie de Jesus dos Mareantes de la même ville. L'affaire fut plusieurs fois portée à la connaissance du monarque, et même à celle de Rome. La *Santa Casa* finit par gagner la question, mais l'affaire l'obligea à des luttes permanentes, à des défis et à des dépenses d'énergies et de capitaux constants²⁷.

27 Lire A. Magalhães, "A pompa e a inovação: os conflitos da Misericórdia de Viana da Foz do Lima e as confrarias dos Mareantes (1523-1623)", sous presse. C'est aussi à cause des enterrements que la *Santa Casa* de Braga s'engagea dans des conflits avec la confrérie de Santa Cruz de la même ville, la *Misericórdia* ayant réussi une sentence en 1632, où les serviteurs de Santa Cruz étaient interdits de «placer des tombes dans la ville», ce droit appartenant à la *Santa Casa*. Lire M^{re} de F. Castro, *A Misericórdia de Braga*, 2^o vol..., p. 322. Mais ce dernier ne fut pas le seul conflit qui eut lieu avec la *Santa Casa*. Au début, siégeant dans son église, la confrérie de Santa Cruz décida d'élever un temple, dont la construction commença en 1635, très proche de l'hôpital de la *Santa Casa*. La *Misericórdia* sentit qu'on lui portait préjudice et chercha par plusieurs moyens à empêcher la construction. Voir L. Costa, *O templo de Santa Cruz*, Braga, 1993, p. 76.

C'est encore les enterrements, qui représentaient une occasion plus régulière d'exposition publique et de recueil de recettes qui mirent en conflit la *Misericórdia* de Portel avec l'hôpital de la ville (institution administrée par les Lóios d'Évora). En 1716, l'hôpital décida de construire un cimetière dans sa propriété, pour enterrer les défunts des infirmeries, ce que ferait dispenser les services de la *Santa Casa*. Mise au courant du fait, et sans avoir réussi à trouver un accord avec les administrateurs de l'hôpital, la *Santa Casa* eut recours au roi, alléguant le dommage qu'elle subissait, une fois que l'hôpital cessait, de cette façon, de lui payer les «levadias»²⁸. Le conflit fini par se résoudre, car il fut prouvé, par le biais de «papiers et documents» existants dans l'archive de l'étude de notaire de l'hôpital, que la *Santa Casa* avait raison²⁹.

Pour résoudre le problème de "fuite" des enterrements vers d'autres confréries, les *Santas Casas* de Rio de Janeiro et de Bahia (Brésil) se mirent d'accord avec quelques confréries des localités respectives dans le sens de pouvoir utiliser des tombes personnelles, moyennant le paiement d'un certain montant aux respectives *Misericórdias*³⁰. De cette façon, elles assuraient l'entrée d'un peu d'argent dans leurs coffres en même temps que, d'une certaine façon, elles soumettaient les confréries à leurs volontés.

Les enterrements furent aussi source de conflit entre les *Misericórdias* et les Tiers Ordres. En disputant le monopole de la tombe, de nombreux Tiers Ordres s'engagèrent dans des conflits avec les *Santas Casas*, pas seulement à cause des revenus des enterrements, mais plutôt pour ce qu'ils représentaient.

Les rivalités qui eurent lieu entre la *Misericórdia* da Bahia et les Tiers Ordres locaux, institutions très puissantes, arrivèrent pendant le XVIIIème siècle et furent associées, principalement, aux lieux où étaient enterrés ceux qui étaient en même temps membres des deux institutions.

Pendant une période où ces institutions religieuses se trouvaient en développement et en phase d'affirmation, elles devinrent aussi rivales des *Misericórdias*, disputant localement avec elles les enterrements. Lorsqu'elles se sentaient en préjudice dans leurs prérogatives, les *Santas Casas* recouraient au monarque essayant de maintenir leurs privilèges, mais ces tentatives n'étaient pas toujours couronnées de succès.

Pendant la période où les *Santas Casas* étaient installées auprès des évêques, des chapitres et des évêchés, la coexistence n'a pas toujours été pacifique. À Braga, durant les périodes de *Se Vacante*, le pouvoir de la *Misericórdia* entra en conflit, en certains moments avec celui du chapitre local, parce que ce dernier ne voulait pas respecter l'autonomie de la confrérie³¹. Il faut noter que de nombreux hommes de la *Santa Casa* de Braga étaient membres du chapitre local. La *Misericórdia* de Porto s'engagea, elle aussi, dans de gra-

28 Acte de conduire les défunts au cimetière.

29 Cette situation termina cette même année avec l'action directe du clerc de la *Santa Casa* et des Lóios. Voir F. de M. Patalim, *Relação História da nobre vila de Portel*, 1992 [1730], sans mise en page.

30 M. F. Lire Melo, *Santa Casa da Misericórdia do Rio de Janeiro. Assistencialismo, solidariedade e poder (1780.-1822)*, Rio de Janeiro, 1997, pp. 125-126, dissertation de DEA photocopiée.

31 Lire à ce sujet M. de F. Castro, , *A Misericórdia de Braga*, 2^o vol..., pp. 317-320.

ves incidents avec le chapitre, à propos de l'ingérence du pouvoir religieux, à la *Santa Casa*³².

Avec les Hôtels de Ville, les conflits éclataient lorsque les intérêts se croisaient. Presque toujours voisins, *Misericórdias* et Hôtels de Ville partageaient les espaces les plus prestigieux des localités, normalement la place centrale, témoignant de cette forme le pouvoir des deux institutions. Ce fait facilitait la circulation des élites entre les deux lieux de pouvoir, mais, en dépit de la coopération, il ne fut pas possible d'éviter des problèmes³³.

Mais si l'on trouve des enregistrements d'animosités entre les institutions mentionnées, elles surent aussi les surmonter et coopérer³⁴. Avec les mêmes hommes circulant dans l'Hôtel de Ville et dans la *Misericórdia*, accumulant des fonctions ou les exerçant de façon rotative, les problèmes qui éclataient dans un moment disparaissaient naturellement avec le besoin d'entente et de fonctionnement articulé en termes locaux. La même chose se passait avec les autres confréries et avec les Tiers Ordres. Si des conflits éclatèrent, il y eut aussi des actes de proximité et d'échange de faveurs qui passèrent souvent par le prêt d'ornements sacerdotaux et par la collaboration dans des moments de besoin. Faits qui les rendaient proches et effaçaient les moments de friction.

32 Sur ces conflits, consulter E. Freitas, *História da Santa Casa da Misericórdia do Porto*, vol. III, Porto, 1995, pp. 421-444.

33 À Penafiel, le conflit éclata, en 1769, à cause de la reconstruction de l'église de la confrérie. Tandis que la *Misericórdia* argumentait ne pas avoir besoin de licence, parce que les travaux étaient arrêtés depuis 1764, l'Hôtel de Ville répondait que la licence était nécessaire, puisqu'elle souhaitait se mêler au risque, affirmant que ces travaux «portaient préjudice à la beauté de la place». Consulter T. Soeiro, *Penafiel*, Lisboa, 1994, pp. 50-51.

34 Voir M^a A. Visceglia, "Convergencias y Conflictos. La monarquía católica y la Santa Sede (siglos XV-XVIII)", *Studia Historica. História Moderna*, vol. 26, 2004, p. 183.